



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Élections 2023 des membres du
Conseil national de l'enseignement supérieur et
de la recherche artistiques et culturels
(CNESERAC)**

Scrutin n° 14 : Agents contractuels de recherche

Profession de foi

Liste : CGT-Culture

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Pierre POUENAT - INRAP	1bis. Sébastien GAIME - INRAP
2. Géraldine FAUPIN – DRAC Hauts-de-France	2bis. Manon CABANIS - INRAP

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 a créé le CNESERAC. C'est une instance consultative en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines comme les arts plastiques, l'architecture, le patrimoine, le spectacle vivant, le cinéma, l'audiovisuel, le français et les langues de France, le livre et la lecture, les médias et le numérique, ou les recherches interdisciplinaires portant sur ces domaines.

Il a pour mission d'assurer la cohérence des formations et de la recherche au regard des enjeux des secteurs professionnels concernés mais aussi avec les travaux du CNESER. Il donne un avis sur l'accréditation des établissements assurant des formations supérieures.

Il est consulté notamment sur les emplois et les moyens financiers alloués aux activités d'enseignement supérieur et de recherche, sur la participation de ces établissements à la coopération et aux regroupements des établissements comme les COMUE, sur les orientations générales des contrats pluriannuels signés entre l'Etat et ces établissements. La Cgt-Culture a soutenu la création du CNESERAC pour y défendre les spécificités de l'enseignement supérieur Culture et la recherche culturelle.

Le contexte

La recherche et l'enseignement supérieur sont les parents pauvres du Ministère de la culture empêchant notamment tout débat démocratique en son sein sur ces questions et en affaiblissant les corps d'enseignants et de recherche, quitte à supprimer de nombreux emplois et crédits et à développer la précarité.

Ces politiques se développent dans un ministère éclaté. Cela favorise le manque de cohérence et nuit à l'efficacité des politiques. C'est l'absence même de stratégie en matière de recherche et d'enseignement supérieur qui est néfaste au devenir du ministère mais aussi à celui des professions artistiques et culturelles. Or la vitalité des statuts, des métiers et des professions, que les politiques technocratiques et libérales tentent de supprimer, est indispensable au développement artistique et culturelle de la société.

La démocratie aux sources de la refondation des politiques

Le CNESERAC, construit sur le modèle du CNESER doit prendre en compte les spécificités et la complexité des statuts des établissements, des personnels, des formations et de la recherche du domaine des arts et de la culture. Une véritable coordination est à construire entre les deux instances. Le schéma Licence Master Doctorat devra se mettre en place progressivement pour les formations de la culture. Les écoles d'architecture sont déjà très avancées et habilitées par le CNESER.

La Cgt-Culture fait le pari que le débat démocratique entre acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur doit permettre la refondation de ces politiques. C'est une alternative aux politiques de marchandisation.

Le CNESERAC est l'opportunité pour les personnels de ces secteurs de débattre et de construire des propositions en matière d'orientations stratégiques, de programmes, de coopérations, d'emplois et de crédits. C'est en portant ensemble des propositions concrètes que nous obtiendrons une meilleure prise en considération des questions de recherche et d'enseignement supérieur au service des futurs professionnels, de l'accès à la connaissance et au développement de la culture scientifique.

Si vous voulez que les avis du CNESERAC aillent dans le sens des intérêts des personnels, des professions et du développement de la recherche publique artistique et culturelles face à l'austérité budgétaire, il est primordial d'y mandater des élus qui défendront un service public de la culture où l'enseignement supérieur et la recherche culturelle auront une place et un rôle à la hauteur des enjeux portés par l'ensemble de la communauté.

NOUS Y DEFENDRONS :

- *La création de postes de titulaires en nombre suffisant pour assurer nos missions de service public de recherche, la mise en place d'un vrai plan de titularisation des non-titulaires sur des fonctions pérennes (et la levée de dérogation à l'emploi pour les contractuels dérogatoires : Toujours d'actualité avec la loi de 2019)*
- *Le rétablissement d'un budget à la hauteur des besoins.*
- *L'abandon du Crédit d'impôt recherche et la ré-attribution des fonds ainsi dégagés à la Recherche publique, notamment pour créer des emplois.*
- *Le maintien d'un statut national pour les personnels, statut qui doit être renégocié pour améliorer nos grilles de salaires et nos déroulements de carrière, et l'abandon des rémunérations indiciaires individualisées au « mérite » ou à « l'excellence ».*
- *Une recherche publique qui fait avancer les connaissances et leurs applications au service de la société.*